

TRACE DU FICHER PLAFAN.dta (version 02/2020)

Le 1<sup>er</sup> enregistrement du fichier est l'identifiant du client SECULine et contient les données suivantes :

no-champ	longueur	contenu
1	1	valeur = 0 ( type )
2		matricule employeur de l'adhérent SECULine
3	6	numéro SECULine
4	6	exercice plafond (sous forme de AAAA13)
5	6	date exécution plafond (sous forme de AAAAMM)

Le séparateur est un semicolon (;).

Tous les autres enregistrements ont la structure suivante :

**1. LE COUPLE [EMPLOYEUR-SALARIE] TRAITE**

no-champ	longueur	contenu
1	1	valeur = 1 (type)
2	4	exercice calcul plafond
3		matricule employeur
4	2	régime d'occupation ancien calcul
5	2	régime d'occupation 1 <sup>er</sup> calcul resp. recalcul
6	13	matricule assuré
7	9	somme des déclarés pour déterminer l'assiette maladie espèces (mutualité et surprime) [rémunération de base + compléments et accessoires payés mensuellement en espèce + indemnités de chômage hivernal et conjoncturel] et des indemnités pécuniaires
8	9	somme des déclarés pour déterminer l'assiette maladie soins [rémunération de base + compléments et accessoires payés mensuellement en espèce + rémunération des heures supplémentaires + gratification + indemnités de chômage hivernal et conjoncturel] et des indemnités pécuniaires
9	9	somme des déclarés pour déterminer l'assiette pension et allocations familiales [rémunération de base + compléments et accessoires payés mensuellement en espèce + gratification + indemnités de chômage hivernal et conjoncturel] et des indemnités pécuniaires
10	9	somme des déclarés pour déterminer l'assiette accident et STM [rémunération de base + compléments et accessoires payés mensuellement en espèce + gratification] et des indemnités pécuniaires

## 2. ASSIETTES COTISABLES

11	9	maladie-espèces
12	9	Mutualité
13	9	surprime
14	9	maladie-soins
15	9	pension
16	9	allocations familiales
17	9	assurance accident
18	9	santé au travail (STM)

## 3. ASSIETTES COTISEES

19	9	maladie-espèces
20	9	Mutualité
21	9	surprime
22	9	maladie-soins
23	9	pension
24	9	allocations familiales
25	9	assurance accident
26	9	santé au travail (STM)

## 4. TAUX DE COTISATIONS APPLIQUES

27	5	maladie-espèces
28	5	Mutualité
29	5	surprime
30	5	maladie-soins
31	5	pension
32	5	allocations familiales
33	5	assurance accident (ce taux tient compte du facteur bonus-malus de l'employeur)
34	5	santé au travail (STM)

## 5. AJUSTEMENT DES COTISATIONS

*Le calcul se subdivise en deux volets, à savoir : Ancien Calcul*

35	1	pointeur allocations familiales ( T = à charge de l'Etat )
36	10	maladie-espèces (montant signé)*
37	10	Mutualité (montant signé)*
38	10	surprime (montant signé)*
39	10	maladie-soins (montant signé)*
40	10	pension (montant signé)*
41	10	allocations familiales (montant signé)*
42	10	assurance accident (montant signé)*
43	10	santé au travail (STM) (montant signé)*

1<sup>er</sup> Calcul resp. Recalcul

44	1	pointeur allocations familiales ( T = à charge de l'Etat )
45	10	maladie-espèces (montant signé)*
46	10	mutualité (montant signé)*
47	10	surprime (montant signé)*
48	10	maladie-soins (montant signé)*
49	10	pension (montant signé)*
50	10	allocations familiales (montant signé)*
51	10	assurance accident (montant signé)*
52	10	santé au travail (STM) (montant signé)*

\* Montant signé : le signe se trouve au début du champ  
- pour un montant négatif  
à blanc ou + pour un montant positif